

LE PAULOIS

P.8

FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

SOMMAIRE

- 2 Mot du maire
- 4 En bref
- 5 Info-travaux
- 6 Stratégie québécoise
d'économie d'eau potable
- 6 Certifié conforme
- 8 En toute sécurité
- 9 Vie de quartier
- 10 MRC de Joliette
- 12 Loisirs et culture
- 18 Organismes

**ACTIVITÉS À
LA BIBLIOTHÈQUE
P. 16**



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



ALAIN BELLEMARE
maire



SERGE MÉNARD
siège #1



JACINTHE BREAUT
siège #2



JEAN-ALBERT LAFONTAINE
siège #3



ROBERT TELLIER
siège #4



DOMINIQUE MONDOR
siège #5



MANNIX MARION
siège #6

Chers Paulois et Pauloises,

L'été est à nos portes, l'odeur des BBQ du voisinage et le doux ronflement des tondeuses à gazon trahissent bien son arrivée. Et c'est tant mieux pour tous. Après de longs moments de confinement et de restrictions, nous espérons tous un peu de liberté et un retour à la normale. Évidemment, au moment d'écrire ces lignes, je ne sais pas encore si nous pourrions nous côtoyer cet été, mais je demeure convaincu qu'avec la discipline et la collaboration de tous nous pourrions nous réunir bientôt.

Pour vous comme pour nous, il est difficile de planifier nos activités estivales. Les directives de la santé publique étant tributaires de l'évolution des cas de COVID-19, l'équipe municipale travaille ardemment pour offrir les services municipaux. Déjà, nous pouvons vous confirmer que nous tiendrons un camp de jour estival en conformité avec les mesures d'hygiène requises et exigées par la santé publique. Également, depuis février dernier, nous avons progressivement ouvert l'accès à la toute nouvelle bibliothèque municipale. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à y aller et à rencontrer notre nouvelle coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Sylvie Labelle. Elle et son équipe sauront assurément vous faire découvrir et apprécier ce nouveau lieu d'ébullition culturel.

En plus de ces services, nous avons plusieurs travaux de voirie au calendrier estival. Parmi ceux-ci, nous avons prévu des travaux de réfection sur trois sections de chemins municipaux. En effet, entre le 15 juin et le 15 août, les chemins Guilbault, Saint-Jean et Cyrille-Beaudry verront une partie du pavage refait. Ces travaux nécessiteront la collaboration des résidents du secteur. À cet effet, nous avons procédé à un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). C'est la compagnie pauloise Asphalte général qui a été retenue pour ces travaux.

Voici le résultat des soumissions reçues :

	SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS AVEC TAXES
1	Asphalte général (9306-1380 Québec inc.)	996 239,98 \$
2	Pavage J.D. inc.	1 049 536,74 \$
3	Excavation Normand Majeau inc.	1 131 644,94 \$
4	Sintra inc.	1 163 758,55 \$

Sur le plan du développement résidentiel, nous poursuivons progressivement l'aménagement du secteur du « Cours du Ruisseau ». Ce projet domiciliaire, qui a démarré à l'automne 2020, a déjà quelques logements d'occupés et d'autres sont en construction. Par ailleurs, nous avons aménagé dans ce secteur une portion de piste cyclable qui longe le ruisseau Saint-Pierre. À terme, cette piste cyclable traversera le ruisseau via une passerelle et permettra l'accès au chemin Saint-Jean. Dans une autre phase d'aménagement, cette section devrait être reliée à la piste cyclable près de la nouvelle Mairie facilitant ainsi l'accès au réseau cyclable de Crabtree.

Après plusieurs années d'efforts, le projet de construction de la résidence du Havre Paulois a débuté ses travaux près de la rue Dalbec. Le Havre Paulois permettra d'accueillir 20 nouvelles unités de logement. En plus de ce bâtiment, quelques terrains seront disponibles pour la construction résidentielle. En lien avec ce projet, nous avons débuté les travaux de construction des infrastructures de rue. À terme, le croissant du Havre reliera les rues Dalbec et Royale. Pour ces travaux, nous avons procédé à un appel d'offres public via SEAO et nous avons reçu quatre offres. L'appel d'offres public a été remporté par BLR.

Voici le résultat des soumissions :

	SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS AVEC TAXES
1	BLR Excavation	954 842,80 \$
2	Généreux Construction inc.	1 071 844,96 \$
3	Sintra inc.	1 027 078,76 \$
4	Construction Moka inc.	1 421 241,30 \$

L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE : UN ENJEU MUNICIPAL IMPORTANT

La Municipalité de Saint-Paul est depuis quelques années préoccupée par la surconsommation d'eau de son réseau. En lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec, nous avons mis en place quelques actions. Parmi ces actions, nous avons adopté à l'été 2020 une nouvelle politique concernant l'arrosage. Au cours de l'été 2021, nous vous demandons de faire un usage RESPONSABLE de l'eau potable et de respecter cet horaire d'arrosage. Le non-respect de l'horaire

d'arrosage peut entraîner un constat d'infraction. Nous en venons à ces mesures, entre autres, parce que le réseau est extrêmement sollicité en période estivale et de canicule, mais aussi parce que cette ressource d'eau potable est essentielle pour tous. Je vous invite à consulter la section « Certifié Conforme » de ce bulletin pour connaître quelques mesures en place (programme et horaire d'arrosage).

INONDATION À L'ÎLE VESSOT

Pour la première fois depuis belle lurette, la rivière L'Assomption est sortie de son lit à la hauteur de l'Île Vessot. Cet incident exceptionnel est le résultat d'un long train de glace de plus de 30 km qui s'est accumulé dans la soirée du 27 mars sous les passerelles menant à l'Île Vessot. Par mesure préventive, nous avons dû évacuer quelques résidences du secteur dans la soirée, et ce, pour quelques jours. Malheureusement, certaines résidences ont subi des dommages. Pour sa part, le parc des Berges a été lourdement endommagé. La piste cyclable a pratiquement disparu et les bassins de rétention ont été inondés de débris. Progressivement, la Municipalité procédera à des travaux de réfection des berges et de la piste cyclable. Pour ce qui est de la passerelle menant à l'Île Vessot, la Ville de Joliette nous informait qu'elle ne serait pas réouverte cet été, puisque des travaux sont nécessaires. D'autre part, nous procéderons durant l'été à l'agrandissement du stationnement donnant accès au populaire sentier de l'Île Vessot.

Je termine en vous invitant à la prudence cet été. Plusieurs jeunes seront en vacances et nos rues regorgeront de piétons et de cyclistes. Le respect des limites de vitesse, la courtoisie au volant et la sécurité routière sont tout à propos et vous en êtes les premiers responsables. Sur ce, je vous souhaite un très bel été à tous!

ALAIN BELLEMARE, maire



SÉANCES DU CONSEIL

JUILLET 2021

D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2021

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

SEPTEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

MAIRIE
10, chemin Delangis
450 759-4040
mairie@saintpaul.quebec

CALENDRIER DU CONSEIL

En respect des consignes de la Direction de la santé publique, les séances du conseil municipal se tiennent toujours en visioconférence et sont à huis clos. Toutefois, les enregistrements vidéo des séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité via la rubrique « Séances du conseil » sous l'onglet « Vie démocratique ».

Également, nous invitons les citoyens à nous transmettre leurs questions via courriel à mairie@saintpaul.quebec en indiquant que cette question est pour la séance du conseil municipal. Les questions peuvent être transmises jusqu'à midi le jour de la séance.

* Étant donné que le 1^{er} lundi de septembre est un jour férié, la séance est reportée au mardi 7 septembre 2021.

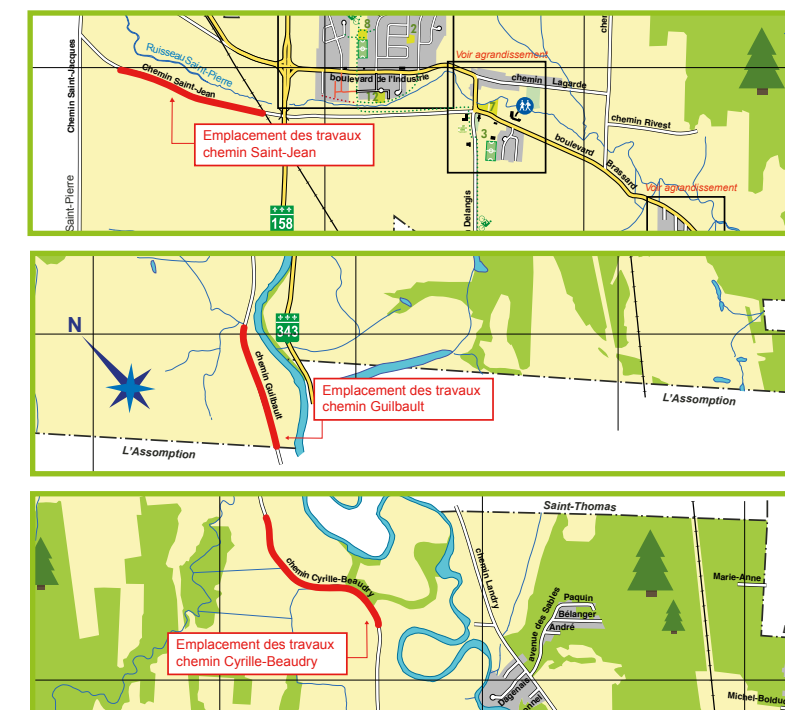
INFO-TRAVAUX

Durant la période estivale, la Municipalité de Saint-Paul procédera à d'importants travaux de réfection sur trois portions de chemins ruraux, soit :

- une section du chemin Guilbault, entre la limite ouest du territoire (ville de L'Assomption) et le pont de la Débouche Lente (près du numéro civique 335, chemin Guilbault);
- une section du chemin Cyrille-Beaudry, entre les numéros civiques 290 et 363, chemin Cyrille-Beaudry;
- une section du chemin Saint-Jean entre la voie ferrée (près des numéros civiques 655) et le 434, chemin Saint-Jean.

Les travaux devraient débuter autour du 15 juin et s'échelonner sur une période de 8 semaines. L'ordre des travaux, les périodes de fermeture et les chemins de détour seront indiqués et communiqués sur le site Internet de la Municipalité et sur l'application mobile « Mon Saint-Paul » quelques jours avant les travaux de chaque portion.

Pour toute question concernant ces travaux, vous pouvez contacter M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques, au 450-759-4040, poste 241.



MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET BON ÉTÉ!

EN BREF



STATION DE VIDANGE SANITAIRE POUR LES VR

Depuis l'automne 2015, une station de vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs est disponible à l'entrepôt municipal situé au 70, chemin Delangis. Cette installation est totalement gratuite. Nous comptons sur la collaboration des utilisateurs pour conserver cet endroit propre en tout temps.

FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pour les vacances estivales, les bureaux administratifs seront fermés à partir du 16 juillet à midi jusqu'au 1^{er} août inclusivement.

La bibliothèque fermera ses portes à compter du samedi 17 juillet à midi jusqu'au 1^{er} août inclusivement.

TAXES - ÉCHÉANCE

Nous vous rappelons que l'échéance pour le deuxième versement de taxes qui était prévue initialement le 10 mai dernier a été reportée au 8 juillet prochain.

MODE DE PAIEMENT

Attention : À défaut d'acquitter votre premier versement à son échéance, celui-ci portera automatiquement intérêt au taux annuel de 15%. Les 2^e, 3^e et 4^e versements demeureront toujours payables à la date d'échéance prévue. Aucun avis de rappel ne sera émis avant le 4^e versement.

Il vous est possible d'acquitter votre compte de taxes en utilisant l'un des modes de paiement suivants :

Par la poste

Par chèque libellé au nom de la Municipalité de Saint-Paul (10, chemin Delangis, Saint-Paul (Québec), J0K 3E0).

S.V.P. joindre votre coupon de paiement en s'assurant que le numéro de matricule y apparaît.

Au comptoir de la Mairie

En argent comptant ou par chèque libellé au nom de la Municipalité de Saint-Paul.

Par paiement direct (carte débit seulement).

N.B. : Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

À votre institution financière

Au guichet automatique ou au comptoir caisse.

Par Internet

Par l'intermédiaire du site Internet des institutions financières en inscrivant les 19 chiffres de votre numéro de matricule se trouvant sur les coupons de versement.

Sélectionnez « Municipalité St-Paul Joliette – Taxes (QC) ».

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Toujours dans le but de réduire la consommation d'eau potable, voici quelques rappels concernant l'utilisation de l'aqueduc municipal:

- Il est interdit à toute personne d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule sur les propriétés voisines.

- Le lavage des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 15 avril au 1^{er} juin de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant leur nettoyage.



CERTIFIÉ CONFORME



ARROSAGE AUTOMATIQUE



Désigne l'arrosage avec tout appareil d'arrosage relié à l'aqueduc, qui doit être actionné manuellement ou via une programmation et qui fonctionne automatiquement sans devoir être maintenu en main.

PELOUSES, FLEURS, POTAGERS OU ARBUSTES

LUN PAIRS	MAR IMPAIRS	MER PAIRS	JEU IMPAIRS	VEN INTERDIT	SAM DIM INTERDIT
--------------	----------------	--------------	----------------	-----------------	-----------------------

NOUVELLE PELOUSE OU AMÉNAGEMENT

Doit demander une autorisation écrite délivrée par la Municipalité pour pouvoir arroser pendant 15 jours consécutifs. 20 h à 23 h 59

REPLISSAGE DE PISCINE ET SPA

À la condition d'être effectué sous une surveillance permanente. Autorisé en tout temps

ARROSAGE MANUEL



Désigne l'arrosage avec un arrosoir manuel ou un boyau dont le diamètre n'excède pas 19 mm (¾ de pouce) relié à l'aqueduc, équipé d'une fermeture à relâchement de type pistolet ou lance d'arrosage et qui est tenu en main pendant toute la période d'utilisation.

PELOUSES, FLEURS, POTAGERS OU ARBUSTES Autorisé en tout temps

LAVAGE NON COMMERCIAL DE VÉHICULES Autorisé en tout temps

À la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique de type pistolet, buse ou lance manuelle et de n'utiliser que l'eau nécessaire à cette fin.

LAVAGE DES MURS D'UN BÂTIMENT 15 avril au 1^{er} juin seulement

Ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant leur nettoyage.

LAVAGE D'ENTRÉES D'AUTOMOBILE, TROTTOIRS ET PATIOS Uniquement lors de certains travaux justifiant le nettoyage.

LE SAVIEZ-VOUS?

Une pelouse n'a besoin que de 2 à 3 centimètres d'eau par semaine pour se maintenir en santé.

IL EST DONC INUTILE DE L'ARROSER DAVANTAGE.

* La Municipalité peut émettre des avis d'interdiction d'arrosage qui ont préséance sur ces normes. L'information présentée ci-haut ne remplace pas le règlement #583-2020 et ne présente que les principaux éléments de la réglementation. Pour de l'information supplémentaire et une autorisation, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 759-4040, poste 231.

MON GAZON EST JAUNE, EST-CE GRAVE?

Lors d'absence de précipitations, les municipalités émettent des restrictions d'arrosage et c'est à ce moment que l'on voit la pelouse s'assécher. Par chance, ce brunissement n'annonce pas la mort de la pelouse. Le gazon entre simplement dans un stade de dormance. Entre les racines et le feuillage, c'est-à-dire au niveau du collet, il y a un point de croissance. Tant que ce point de croissance reste en vie, la pelouse peut renaître et reverdir complètement 10 à 14 jours plus tard. En général, une pelouse en santé peut être en dormance jusqu'à 6 semaines consécutives.

Soyez alors plus respectueux de l'environnement. Quand une canicule s'annonce, laissez faire dame Nature. Oui, votre gazon peut jaunir, mais ce n'est que la dormance estivale, phénomène naturel pour les graminées de pelouse. Quand la pluie et la fraîcheur reviendront, le gazon reverdira, tout simplement.¹

Voici quelques conseils pour retarder l'entrée de la pelouse en stade de dormance et l'aider à mieux survivre à cette période tout en évitant la surconsommation d'eau potable.

- Évitez de piétiner la pelouse;
- Réduisez la fréquence de tonte du gazon;
- En respectant les restrictions d'arrosage, essayez d'arroser la pelouse une fois par semaine;
- Une pelouse asséchée ne peut pas absorber beaucoup d'eau d'un coup. Pour éviter le ruissellement, arrosez par petite dose à intervalles de 30 minutes;
- Arrosez en soirée, lorsque le soleil est plus bas, de manière à limiter les pertes d'eau par évaporation.²

¹Jardinierparesseux.com

²Weedmanquebec.com

QUELQUES TRUCS POUR ÊTRE ÉCO-L'EAU...

1. Utilisez un balai pour nettoyer l'entrée d'automobile pour garder une bonne forme physique.
2. Installez une toilette écologique à faible débit et recevez jusqu'à 75 \$ en aide financière.
3. Utilisez une pomme de douche à débit réduit et prenez des douches rapides.

4. Visitez le site solutionsecofitt.ca pour vous procurer une trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie.

5. Équipez-vous d'un récupérateur d'eau de pluie pour arroser les fleurs et le jardin et recevez 40 \$ en aide financière.

ARBRE EN COUR AVANT

Pour tous les nouveaux résidents de Saint-Paul, nous vous rappelons que vous devez obligatoirement avoir un arbre d'une hauteur minimale de 1,5 m en cour avant. Les arbres sont reconnus pour aider à diminuer les îlots de chaleur et améliorer la qualité de l'air. Aucun permis n'est requis pour la plantation de ce dernier. Ne plantez pas votre arbre trop près d'un bâtiment, de votre entrée charretière, sous des fils électriques ou encore à proximité de conduites souterraines. Évitez les essences exotiques envahissantes telles que l'érable de Norvège, le néprun et la renouée Japonaise, ainsi que les arbres pouvant endommager votre maison et les infrastructures telles que le saule, l'orme américain et l'érable argenté. Consultez un spécialiste en la matière pour choisir le bon arbre.

VOTRE PISCINE EST-ELLE SÉCURITAIRE?

La chaleur de l'été incite bien des gens à se procurer une piscine et le nombre de piscines sur le territoire augmente chaque année. C'est pourquoi il est important de ne pas négliger la sécurité autour de la piscine. Un simple moment d'inattention peut avoir des conséquences graves. Remplissez le formulaire d'auto-inspection disponible sur le site Internet de la Municipalité et retournez-le par courriel à inspection@saintpaul.quebec pour vous assurer que la vôtre est sécuritaire. Contactez le service de l'urbanisme et de l'environnement pour toute question.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Jeudi 8 juillet 2021 – Collecte des encombrants*

Jeudi 2 septembre 2021 – Collecte des encombrants

*D'autres collectes sont prévues durant l'année. Vous pouvez vous référer au site Internet de la Municipalité ou au calendrier 2021 des collectes des matières résiduelles transmis par la poste en décembre dernier ou communiquer avec nous au 450 759-4040, poste 220.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

De plus, pour ceux qui auraient une accumulation de déchets dans des bacs supplémentaires de couleur noire, grise ou verte, l'entrepreneur recueillera tout ce qui est en bordure de chemin.

Définition d'un encombrant: « D'une manière non limitative, les matières résiduelles solides qui excèdent 1,5 mètre de longueur ou qui pèsent plus de

vingt-cinq (25) kilogrammes et qui sont d'origine domestique, telles que le mobilier, les objets et appareils ménagers usagés (tapis, meuble, matelas, évier, bain, cuisinière, laveuse, sècheuse) et, en général, tout ce qui peut être chargé manuellement à l'exception des appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, climatiseur, refroidisseur à eau), des appareils électroniques (télévision,

ordinateur) et des résidus domestiques dangereux (RDD) (aérosol, bonbonne de propane, peinture, huiles usées, etc.). Les matériaux de construction / démolition sont exclus des encombrants. Les sacs de feuilles et de gazon ainsi que les matières recyclables issues de la collecte sélective ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants.»

Les encombrants, c'est-à-dire tout ce qui ne peut être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures, seront ramassés six fois dans l'année 2021. Il suffit de les déposer en bordure de rue la veille de la collecte.

Jeudi 8 juillet 2021

Jeudi 2 septembre 2021

Jeudi 25 novembre 2021

USAGERS VULNÉRABLES : SOYEZ VIGILANTS!

Pour les automobilistes :

- Respecter les limites de vitesse
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt
- Céder le passage aux piétons
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps

Pour les piétons :

- Toujours circuler sur les trottoirs
- S'il n'y a pas de trottoir, circuler sur l'accotement ou le bord de la chaussée, dans le sens contraire à la circulation
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser

Pour les cyclistes :

- Respecter la signalisation et les priorités de passage;
- Être prévisible, signaler ses intentions;
- La sécurité à vélo commence par le respect du Code de la sécurité routière et par l'adoption de comportements préventifs;
- Porter un casque;
- Les cyclistes doivent accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

SERGEANTE GENEVIÈVE JETTÉ

Poste de la MRC de Joliette
Sûreté du Québec
450 759-5222

Joliette, 10 mai 2021 – Les policiers de la Sûreté du Québec MRC Joliette désirent sensibiliser la population à la vulnérabilité de ces usagers et les convaincre de faire preuve de vigilance et de courtoisie.

Il est important de préciser que tous les usagers sont responsables de leur sécurité et celle des autres et que chaque utilisateur du réseau routier possède une responsabilité qui est partagée. Les automobilistes et les usagers vulnérables doivent donc adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires.

Les automobilistes doivent respecter les piétons, les cyclistes ainsi que les motocyclistes qui sont particulièrement vulnérables sur les routes.

L'objectif est d'amener les usagers à adopter des comportements responsables.

Rappelons que les piétons figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables. Ces conseils sont faciles à mettre en place et ces petits gestes simples peuvent sauver des vies!

FEUX D'ARTIFICE INTERDITS SUR LE TERRITOIRE

Feux d'artifice interdits

La tentation peut être forte pour certains qui planifient de s'organiser de petites pétarades pour festoyer en groupe réduit. Sachez que selon le règlement des nuisances, il est strictement interdit à quiconque d'utiliser des pièces pyrotechniques à risques faibles et de déployer un feu d'artifice de type familial sur le territoire. L'utilisation inadéquate de feux d'artifice peut s'avérer un danger pour les utilisateurs, et ainsi être à l'origine d'un incendie de bâtiment.

Allumer des feux d'artifice peut paraître anodin, mais les conséquences peuvent être très graves. Chaque année au Québec, des personnes négligent l'interdiction de l'usage de feux d'artifice dans les quartiers résidentiels et occasionnent des dommages aux propriétés voisines et même à leur propre propriété. Et dans bien des cas, leurs assureurs ne remboursent pas. Ne soyez pas parmi ces malheureux. Sachez qu'à Saint-Paul, **il n'est pas permis de faire des feux d'artifice** sans obtenir l'autorisation de la Municipalité et du Service de prévention des incendies.

UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ!



Attention aux mégots de cigarette

Eh non! Les pots de fleurs, le terreau et les plates-bandes ne sont pas des cendriers! Souvent, ces éléments sont placés près de ou collés à notre résidence. Sachant que les mégots de cigarette peuvent se consumer jusqu'à trois heures après avoir été écrasés dans le terreau ou les pots de fleurs et peuvent être assez chauds pour créer un début d'incendie... nous n'osons pas imaginer le résultat.

Quelques conseils pour éviter de déclencher un incendie :

- Utilisez des cendriers ou des contenants non combustibles remplis de sable ou d'eau (ex. : boîte de conserve);
- Placez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable;
- Assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.

Délivrance de permis et feu de foyer

Selon la réglementation en vigueur, il n'est pas permis d'allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Service de la prévention des incendies. Toute demande de feu à ciel ouvert doit être faite en ligne à l'adresse suivante :

www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu et au moins 24 heures avant le début du feu.

Il est à noter qu'aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré en période estivale, soit du 15 juin au 31 août inclusivement.



Toutefois, pour agrémenter vos soirées, il est permis d'utiliser un foyer extérieur. Il n'en reste pas moins qu'une mauvaise utilisation peut déclencher un incendie. La sécurité et le respect du voisinage sont de mise.

Pour votre sécurité, votre foyer extérieur doit :

- Avoir un âtre d'un volume d'au plus 1 m³ et reposer sur une surface incombustible;
- À l'exception de la façade, être entièrement cloisonné par des matériaux incombustibles ou des pare-étincelles conformes pour les foyers;
- Être équipé d'un pare-étincelles conforme sur le dessus;
- Être installé à au moins 4 m des bâtiments et des structures, à au moins 3 m des arbres, des haies et de tout autre matériau combustible;
- Être installé dans la cour arrière du bâtiment à une distance minimale de 3 m des limites de la propriété.

Pour toute question, communiquez avec votre Service de la prévention des incendies au 450 759-4415.

VIE DE QUARTIER

PROMENADE AVEC SON CHIEN

L'arrivée du printemps est une belle période pour faire une promenade en compagnie de son animal préféré. Comme dans la très grande majorité des municipalités du Québec, Saint-Paul a une réglementation concernant les animaux. Cette législation régit, entre autres, la promenade avec un chien.

Ce que vous devez savoir absolument :

«ARTICLE 12

Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres » stipule le règlement numéro 564-2017 sur les animaux.

Cela signifie que si vous vous promenez dans les rues, les pistes cyclables ou les parcs de Saint-Paul, vous devez obligatoirement tenir votre chien en laisse. L'amende pour le non-respect de cet article peut varier entre 200 \$ et 1 000 \$ pour une première

infraction. Mais au-delà de cette amende, il y a la sécurité des gens. Chaque année, nous entendons de tristes histoires de chiens qui ont mordu un citoyen. Soyez prévenants et ne prenez pas le risque d'être responsable d'un scénario malheureux comme celui-là.

Il est très facile de se procurer une laisse dans les animaleries. Par ailleurs, il ne suffit pas d'avoir une laisse, il en faut une bonne. Comme le mentionne l'article 12 du règlement numéro 564-2017, la laisse doit être bien entretenue et composée de matériaux compatibles avec les capacités et besoins impératifs du chien.

Si vous êtes témoin d'une situation où le gardien d'un chien ne le tient pas en laisse, vous devez contacter notre contrôleur canin. En 2021, notre contrôleur canin est le Carrefour canin de Lanaudière. Vous pouvez le joindre au 450 752-2646.



ÉCOCENTRE DE LA MRC DE JOLIETTE

1483, RUE RAOUL-CHARETTE
JOLIETTE, QUÉBEC J6E 8S5
450 758-6608
ECOCENTRE@MRCJOLIETTE.QC.CA



HORAIRE D'ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : FERMÉ
Mardi : FERMÉ
Mercredi : 7 h 30 à 16 h 30*
Jeudi : 7 h 30 à 19 h*
Vendredi : 7 h 30 à 19 h*
Samedi : 7 h 30 à 16 h 30*
Dimanche : FERMÉ
* Fermé de 12 h 30 à 13 h 30

HORAIRE D'HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : FERMÉ
Mardi : FERMÉ
Mercredi : FERMÉ
Jeudi : FERMÉ
Vendredi : 7 h 30 à 16 h*
Samedi : 7 h 30 à 16 h*
Dimanche : FERMÉ
* Fermé de 12 h 30 à 13 h 30



LIMITE D'UTILISATION

Le citoyen doit trier obligatoirement les matières dans les conteneurs appropriés.

1. Par visite, le citoyen ne doit pas déposer plus de **2 verges cubes** (1,5 mètre cube) ex. : remorque 5' X 5' X 2' ou 4' X 4' X 3'.
2. Le nombre de visites permises par adresse ou unité d'occupation est limité à **huit (8) par année**.
3. Ces limites ne sont pas applicables aux résidus domestiques dangereux (RDD).

PREUVE DE RÉSIDENCE REQUISE

Un permis de conduire, un compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours ou encore un bail valide qui prouve hors de tout doute que le citoyen occupe physiquement une unité d'occupation située sur le territoire de la MRC de Joliette.

Toutefois, les citoyens de **Saint-Thomas** ne sont pas admis à l'écocentre. Ils doivent se présenter à l'écocentre de leur municipalité : <https://www.ebiqc.com/info-collecte/ecocentre/ecocentre-de-saint-thomas/>

TYPE DE VÉHICULES

Les entrepreneurs en construction, les commerces et les industries, de même que les camions 6, 10 et 12 roues et les tracteurs de ferme sont **refusés**. Seules les camionnettes, automobiles avec ou sans petite remorque et les fourgonnettes sont acceptées selon les limites permises. Les remorques « basculantes » ne sont pas admises.

Fermé les jours fériés suivants :

- 31 décembre
- 1^{er} janvier
- 2 janvier
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête des Patriotes
- Saint-Jean-Baptiste
- Fête du Canada
- Action de grâce
- 24 décembre
- 25 décembre
- 26 décembre



MATIÈRES ADMISSIBLES

Matières résiduelles

- Bois et matières compostables
- Branches d'émondage
- Matériaux de construction et de démolition
- Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- Meubles, matelas et électroménagers
- Pièces de béton, roches, asphalte, briques
- Pneus usés d'automobile (sans les jantes)
- Pneus et chambres à air de vélo
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Rallonges électriques et lumières de Noël

Résidus domestiques dangereux (RDD)

IMPORTANT : Les produits de cette catégorie doivent être dans leur contenant d'origine

- Huiles
 - Huiles minérales, synthétiques ou végétales destinées à la lubrification, à l'isolation ou au transfert de chaleur pour véhicules ou équipements
 - Antigels
 - Liquides de refroidissement
 - Leurs contenants et leurs filtres
 - Autres produits assimilables tels que les contenants aérosols pour la mise en marché de nettoyeurs à freins
- Lampes au mercure
 - Tubes fluorescents
 - Lampes fluocompactes
- Peintures
 - Peintures
 - Teintures
 - Vernis
 - Apprêts
 - Laques et enduits protecteurs au latex, à l'alkyde ou à l'émail
 - Tous leurs contenants, incluant les aérosols
- Piles
 - Piles rechargeables
 - Piles non rechargeables (jetables)
- Produits électroniques
 - Ordinateurs
 - Écrans et périphériques
 - Téléviseurs
 - Téléphones cellulaires, sans fil et conventionnels
 - Imprimantes

- Numériseurs
- Télécopieurs
- Lecteurs de livres électroniques
- Appareils audios et vidéos
- Caméras
- Autres accessoires électroniques et informatiques
- Appareils ménagers et de climatisation
 - Appareils de réfrigération et de congélation à usage domestique
 - Climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs
- Autres résidus domestiques (avec un pictogramme de dangerosité)
 - Acides
 - Aérosols pleins ou vides
 - Batteries d'automobile
 - Bonbonnes de propane et cartouches de gaz uniservice
 - Boules à mites (naphtalène)
 - Briquets
 - Colles
 - Chlore et autres produits pour les piscines
 - Cyanures
 - Pesticides, fertilisants et engrais
 - Huiles végétales



MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets ou résidus dangereux résultant des activités commerciales, industrielles, institutionnelles et agricoles (transformation, traitement, assemblage et autres).
- Aucun sac de déchets ou de matières recyclables (mettre en bordure de rue le jour de la collecte)
- Sable et terre contaminés (sable et terre imbibés d'hydrocarbures - boues)
- Matières explosives (explosifs, armes explosives, dynamite, fusées, balles de fusil, grenades, etc.)
- Déchets médicaux et animaux (rebut pathologiques, cadavres d'animaux)
- Déchets radioactifs
- Disques et cassettes
- BPC et/ou les déchets contenant des BPC
- Médicaments (allez les porter chez votre pharmacien)

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS – ÉTÉ 2021

EN LIGNE : www.saintpaul.quebec/inscriptions

PARTÉLÉPHONE : 450 759-4040, poste 252 (lundi au jeudi entre 8 h et midi et entre 13 h et 16 h 45; vendredi entre 8 h et midi)

PAR COURRIEL : activites@saintpaul.quebec

AUCUNE INSCRIPTION EN PERSONNE

Visa et Mastercard acceptées au Service des loisirs et de la culture

La description des activités et du matériel nécessaire est disponible sur le module d'inscription en ligne.

* TARIFICATION FAMILIALE APPLICABLE

Pour 2^e enfant : rabais de 25 %

Les enfants suivants : rabais de 50 % (17 ans et moins)

Maximum 8 personnes par cours | Maximum 1 inscription par type de cours

Respect de la distanciation de 2 mètres en tout temps ou port du masque obligatoire.

En cas de pluie ou de grand froid, le cours sera reporté. Les installations sanitaires seront ouvertes (port du masque à l'intérieur).

L'habillement selon le système multicouche est à privilégier. | N'oubliez pas votre bouteille d'eau.

DANSE COUNTRY

3 PÉRIODES AU CHOIX | LES MERCREDIS DU 7 AU 28 JUILLET

Niveau ultra débutant : 18 h à 18 h 55

Niveau débutant : 19 h à 19 h 55

Niveau novice : 20 h à 20 h 55

14 à 17 ans : 20 \$ | Adulte : 28 \$

Stationnement du Complexe communautaire
20, boulevard Brassard

*Tenue et chaussures confortables

LES VENDREDIS | INSCRIPTION À LA PIÈCE DU 4 JUIN AU 6 AOÛT

Niveau mixte : 19 h à 21 h

12 \$ par personne / cours

Stationnement du Complexe communautaire
20, boulevard Brassard

*Tenue et chaussures confortables

JULIE LÉPINE, RESPONSABLE

Inscription auprès de la Municipalité de Saint-Paul (voir la programmation des activités)



Inscription auprès de Julie Lépine
450 547-9855
info@dansecountryjulielepine.ca
Au plus tard le jeudi précédant l'activité

PRÊTS À RESTER SEULS

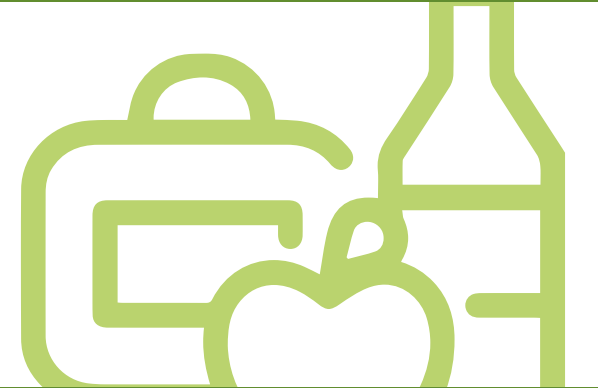
LE SAMEDI 19 JUIN DE 9 H À 14 H

9 à 13 ans : 29 \$ (Tarification familiale applicable)

En virtuel ou au Complexe communautaire
20, boulevard Brassard

*Papier, crayons et lunch froid

MAUDE MARTIN, RESPONSABLE



TENNIS

LES LUNDIS ET MERCREDIS DU 5 JUILLET AU 11 AOÛT

5 à 7 ans : 9 h à 10 h

8 à 14 ans débutant : 10 h à 11 h

8 à 14 ans intermédiaire : 11 h à 12 h

71 \$ (Tarification familiale applicable)

Terrains de tennis du parc Amyot
Coin Royale et Lasalle

*Espadrilles et tenue de sport

LES JEUDIS DU 27 MAI AU 29 JUILLET CONGÉ LES 24 JUIN ET 1 JUILLET

5 à 8 ans : 17 h 45 à 18 h 45

48 \$ (Tarification familiale applicable)

9 à 14 ans : 18 h 45 à 20 h

60 \$ (Tarification familiale applicable)

15 ans et plus : 20 h à 21 h 30

15 à 17 ans : 71 \$ (Tarification familiale applicable)

18 ans et plus : 102 \$ (Tarification familiale applicable)

Terrains de tennis du parc Amyot
Coin Royale et Lasalle

*Espadrilles et tenue de sport

TENNIS ÉVOLUTION, RESPONSABLE



ZUMBA GOLD ET ZUMBA FITNESS

ZUMBA GOLD

LES MARDIS DU 15 JUIN AU 13 JUILLET DE 11 H À 12 H

40 ans et plus : 45 \$

Parc Chevette
Coin Bouchard et Pelletier

*Tenue et chaussures de sport

MONIKA FORTIN, RESPONSABLE

ZUMBA FITNESS

LES LUNDIS DU 14 JUIN AU 12 JUILLET DE 18 H 30 À 19 H 30

14 à 17 ans : 32 \$ (Tarification familiale applicable)

Adulte : 45 \$

Stationnement du Complexe communautaire
20, boulevard Brassard

*Tenue et chaussures de sport

MONIKA FORTIN, RESPONSABLE



CLUB DE PÉTANQUE LES COPAINS DE SAINT-PAUL

Au moment d'écrire ces lignes et en raison des mesures sanitaires en vigueur, le Club n'a pas repris ses activités. Dès que la situation sanitaire le permettra, le Club débutera sa saison.

Venez vous amuser tous les mercredis en soirée au parc Amyot avec les membres du Club de pétanque Les Copains de Saint-Paul!

CHRISTIANE ET ROLAND, RESPONSABLE

450 754-2642



LES MARDIS D'AOÛT

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne pouvons confirmer que les Mardis d'Août seront présentés en août 2021. Nous vous invitons à consulter notre site Internet régulièrement afin de suivre le déroulement de notre saison estivale 2021.



VENTE DE GARAGE 2021

En mai dernier, notre rendez-vous annuel VENTE DE GARAGE n'a pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires mises en place par notre gouvernement. Nous avons reporté cet événement en septembre prochain. Dès que nous aurons le feu vert, nous vous informerons!

Notre site Internet demeure le meilleur moyen pour rester informé. www.saintpaul.quebec

POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

La Municipalité de Saint-Paul, soucieuse de répondre aux besoins des familles et des femmes tout en posant un geste environnemental, propose une aide financière aux parents et aux femmes qui privilégient l'utilisation de couches réutilisables ou de produits d'hygiène durables.

La Municipalité est heureuse de poursuivre son offre de remboursement de 50 % sur l'achat d'un ensemble d'au moins vingt (20) couches réutilisables jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant. Ce programme s'inscrit dans le plan d'action proposé dans le cadre de la politique familiale. Au programme existant depuis 2011, la Municipalité bonifie son soutien financier en offrant un remboursement de 50 % sur l'achat de produits d'hygiène féminine durables (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges de mer) jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne.



VOICI QUELQUES-UNS DES BIENFAITS DES COUCHES RÉUTILISABLES:

Sur l'environnement:

En moyenne, un enfant aura besoin d'une tonne de couches avant d'atteindre la propreté. Chaque couche jetable prend entre 200 et 500 ans à se décomposer alors que la couche réutilisable prend de deux à six mois. Un ensemble de couches réutilisables de 20 à 24 couches est suffisant pour la durée d'apprentissage de la propreté. De plus, les couches réutilisables peuvent servir pour un deuxième enfant et lorsqu'elles arrivent à la fin de leur vie, elles peuvent être transformées en chiffon.

À votre portefeuille:

Un assortiment de couches réutilisables qui servira jusqu'à ce que bébé soit propre peut coûter entre 450 \$ et 650 \$ comparativement aux couches jetables qui peuvent coûter entre 1 500 \$ et 2 500 \$ par enfant. Cela est sans compter les multiples déplacements que les parents effectueront pour se procurer les couches jetables.

VOICI QUELQUES-UNS DES BIENFAITS DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES:

En moyenne, une personne utilise annuellement 290 produits de protection hygiénique, ce qui signifie qu'elle jettera au cours de sa vie entre 10 000 et 15 000 produits variés. Les impacts environnementaux et économiques reliés aux produits d'hygiène féminine jetables sont semblables à ceux des couches jetables.

Nous vous invitons à consulter notre politique de remboursement sur notre site Web au www.saintpaul.quebec ou à communiquer avec le Service des loisirs et de la culture au 450 759-4040, poste 252.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL

L'achalandage à la bibliothèque ne cesse de croître depuis son ouverture en janvier 2021 et le nombre d'abonnés a connu une hausse de près de 28 %.

Bien qu'encore sous le coup des mesures sanitaires, nous préparons nos activités pour la prochaine année. Pour vous tenir informés, nous vous recommandons fortement de télécharger l'application MonSaintPaul ou de consulter régulièrement le site Internet de la Municipalité pour y voir les mises à jour et les dernières nouvelles.

DANS NOTRE BIBLIOTHÈQUE :

- Une section pour nos ados, gars et filles, en retrait de la section des jeunes. Des romans qui ont inspiré des séries sur Netflix, des polars, des histoires fantastiques, la série TABOU.
- Une section PREMIER LECTEUR pour nos lecteurs débutants et ceux pour qui la lecture représente un défi. Nous possédons maintenant la très populaire série de bandes dessinées Léo et Tyro que recommandent les orthophonistes et les orthopédagogues ainsi que plusieurs livres avec un niveau de lecture gradué.
- Des centaines de nouveaux livres achetés depuis janvier 2021, pour tous les goûts et pour tous les âges.
- Le magazine **Naître et Grandir**, offert gratuitement à tous les parents abonnés.
- Des postes informatiques mis à la disposition des citoyens durant les heures d'ouverture

LIVRES EN EXPOSITION

À compter du 25 mai et pour tout l'été, vous trouverez à la bibliothèque deux expositions de livres, l'une s'adressant aux adultes et portant sur les **sports et le divertissement** et l'autre pour les plus jeunes **«Bibittes et petites bêtes»**.

POUR LES TOUT-PETITS :

À l'adresse heureduconte.ca, vous aurez accès à des heures du conte enregistrées ainsi qu'à des contes audios et des balados. Allez-y, c'est gratuit et les enfants adoreront!

DE NOUVELLES HISTOIRES POUR ENCORE PLUS DE PLAISIR À LIRE AVEC [TONAVENTURE.COM](http://tonaventure.com)!

Pour la première fois, la bibliothèque de Saint-Paul s'associe au CRÉVALE et offre aux jeunes Paulois de 6 ans et plus l'accès à un outil conçu pour soutenir l'apprentissage de la lecture et prévenir la perte des acquis durant l'été. Ainsi, du 13 mai au 31 août, les jeunes pourront **devenir le héros de leur aventure** en visitant le site tonaventure.com. À la fin de l'été, plus de 1 000 \$ en prix seront tirés parmi les lecteurs et lectrices qui auront terminé leur aventure.

Faites vite, inscrivez-vous sur le site tonaventure.com et découvrez les histoires de l'auteur jeunesse Mathieu Fortin, écrites spécialement pour les tranches d'âge suivantes: 6 à 9 ans, 9 à 12 ans et 12 ans et plus.

SUGGESTIONS DE LECTURE :

En panne d'inspiration pour vos prochains choix de lecture? La bibliothèque de Saint-Paul vous propose 3 endroits où y puiser des idées.

- Consultez les nouveautés de la bibliothèque de Saint-Paul: biblietcie.ca.
- Abonnez-vous à l'infolettre de la revue «Les Libraires» leslibraires.ca/infolettre/inscription.
- Allez sur le site biblietcie.ca, vous y trouverez le magazine «Quoi Lire», publié par le Réseau-Biblio.

DIFFICULTÉS AVEC LE PRÊT NUMÉRIQUE?

- Communiquez avec nous et nous nous ferons un plaisir de vous aider.
- Consultez les guides de démarrage et la foire aux questions sur la page de pretnumerique.ca.
- Allez sur infobiblio.ca. Ce service repose sur un réseau d'entraide composé de membres du personnel de plusieurs bibliothèques du Québec. Différents tutoriels et une foire aux questions vous aideront à utiliser ce service gratuit de prêt de livres numériques qui vous est offert avec votre abonnement à la bibliothèque.

MESSAGE AUX PARENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES EN PRÉVISION DE LA RENTRÉE

Afin d'être prêts à accueillir les groupes scolaires à l'automne, la bibliothèque vous suggère de procéder à l'abonnement de vos enfants durant l'été, si ce n'est déjà fait. De un, ils pourront profiter (et vous aussi!) des services gratuits offerts en bibliothèque et en ligne et, de deux, ça allégera la paperasserie de la rentrée!

Vous pouvez le faire en bibliothèque, par téléphone ou par courriel à biblio@saintpaul.quebec en y indiquant votre nom, le nom de votre enfant, votre adresse et votre numéro de téléphone. L'adresse courriel au dossier sera celle que vous aurez utilisée pour nous joindre à moins que vous n'en indiquiez une autre.

CROQUE-LIVRES

S'inspirant de l'approche «Prends un livre ou donne un livre», l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans. L'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. À Saint-Paul, il y a cinq (5) croque-livres qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.

- À la Garderie Belle-Bulle
- À la Garderie Les Petits Gamins
- Au Pavillon du parc Amyot
- À l'école La Passerelle, pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- Dépanneur Paul-Omer



BIBLIO-SANTÉ

Avec Biblio-Santé, les bibliothèques publiques vous suggèrent de nombreuses ressources pouvant bénéficier à tous les usagers du système de santé, en plus des proches aidants.

Sous forme de cahiers ou en ligne, ce programme vise à soutenir l'ensemble du grand public dans leur recherche **d'informations fiables** sur des sujets de santé.

Les nouveaux cahiers thématiques en ligne sont déjà disponibles sous bibliosante.ca et sur biblietcie.ca. Le format papier sera bientôt disponible pour nos abonnés à la bibliothèque de Saint-Paul.



Vous n'êtes pas encore abonné? Vous avez des questions? Communiquez sans tarder avec nous!

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-PAUL

JUIN 2021

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-PAUL

790, boul. de l'Industrie
(ancienne Caisse Desjardins)
450 759-3333
biblio@saintpaul.quebec

Heures d'ouverture :

Mardi: 15 h 30 à 20 h
Mercredi: 15 h 30 à 20 h
Jeudi: 9 h à 16 h
Samedi: 9 h à 12 h

*fermée le 24 juin et le 1^{er} juillet
*fermée du samedi 17 juillet à compter de midi jusqu'au 1^{er} août inclusivement



LE CLUB OPTIMISTE FÊTE SES 40 ANS D'EXISTENCE !

L'année 2021 marque les 40 ans d'existence du Club Optimiste de Saint-Paul. Notre Club, parrainé par le Club Optimiste de Rawdon, s'est vu octroyer sa charte le 18 mars 1981. Même si nous ne pouvons pas célébrer cet événement avec vous en présentiel, cela ne mérite pas moins d'être souligné. Pour ce faire, il n'y a pas de meilleure façon que d'utiliser « Le Paulois », cet outil de communication qui rejoint toute la communauté et nous rapproche les uns des autres.

Depuis 40 ans, des centaines d'Optimistes et d'amis des Optimistes ont donné de leur temps bénévolement pour la réalisation d'activités scolaires et parascolaires et se sont aussi impliqués dans la vie communautaire de Saint-Paul. Cette année, malgré la pandémie et les mesures sanitaires qui nous sont imposées, nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu assurer plusieurs activités.

Le Club Optimiste répond bien à sa mission qui est « L'aide à la jeunesse » en offrant depuis 40 ans plusieurs activités aux jeunes de Saint-Paul. En voici quelques-unes qui sont encore d'actualité :

- Activité Casse-tête
- Génie Optimiste
- Concours de dessins (Noël et été)
- Remise de sacs à dos contenant le matériel scolaire requis
- Aide financière aux dîners pendant l'année scolaire
- Remise des Méritas à la fin de chaque étape de l'année scolaire.

La remise des Méritas est, entre autres, une activité très attendue par nos jeunes écoliers. Cette activité est réalisée en partenariat avec le personnel des deux Pavillons de l'école La Passerelle.

Les membres Optimistes qui participent à cette activité peuvent facilement témoigner du bonheur et de la fierté qui se lit sur le visage et dans les yeux de ces jeunes. C'est aussi très gratifiant pour nous de pouvoir contribuer à leur motivation en les encourageant.

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PAUL INC.

Afin de pouvoir offrir toutes ces activités aux jeunes Paulois, le Club doit avoir différents moyens de financement. Au fil des années, il s'est tissé une belle collaboration avec la Municipalité de Saint-Paul. Celle-ci nous offre la possibilité d'amasser plus d'argent pour offrir davantage à nos jeunes. Nous pouvons penser, entre autres, à la Vente de garage, la Fête de la famille, les Mardis d'août, l'Halloween, etc. Nous n'oublions pas non plus notre belle collaboration avec le Comptoir vestimentaire pour la Guignolée et les Paniers de Noël.

Nous tenons à dire un MERCI bien spécial à tous les Paulois et Paulois qui répondent toujours avec autant d'empressement et de générosité à nos activités de financement nous permettant ainsi de réaliser de beaux projets avec et pour notre jeunesse de Saint-Paul.

Enfin, il nous paraît essentiel d'exprimer notre reconnaissance aux membres fondateurs qui sont :

Messieurs Claude Amyot, François Beauséjour, Jacques Bélair, Jean-Guy Bélisle, Claude Bellemare, Guy Bouchard, Michel Bourgault, Robert Chayer, Guy Chevrette, Maurice Beaupré, Claude Cornellier, Robert Desjardins, Denis Desroches, René Forest, Serge Forget, Jacques Gougeon, Léo Goyet, François Lemay, André Masse, Jean-Robert Ménard, Jocelyn Mireault, André Nadeau, Harvey Paquin, Réal Perreault, Michel Rivest, Jacques St-Amour, Bernard Beauséjour (directeur), Michel Benoit (directeur), Jean-Marc Desroches (directeur), Louis-Cyril Landry (directeur), Jocelyn Audy (directeur), Raymond Riopel (secrétaire), Claude Riopel (trésorier), Pierre Goyet (vice-président), Jacques Mondor (vice-président), René-Jr Perreault (président).

Notre reconnaissance s'adresse également à tous les membres qui se sont joints au Club depuis 40 ans et qui ont accompagné les présidentes et présidents pour continuer cette belle aventure. Ces présidentes et présidents sont dans l'ordre chronologique : René-Jr Perreault, Jocelyn Audy, Jacques Gougeon, Claude Riopel, Pierre Drainville, Jacques Forest, Philippe Ducharme, Jean-Pierre Coutu, Paul Laurin, Jacques Desroches, Gilles Héroux, Jocelyn Sirois, Luc Proulx, Marc-André Adam, Carole Croze, Diane Héroux Demers, Marcel Boucher, Danielle Tardif, Mariette Lorain, Nancy Lefebvre, Rodrigue Chenier, Dominique Mondor, Isabelle Godfroy, André Brousseau, Annie Beaupré, Cécile Beaulieu.

Nous sommes très fiers de souligner le dépassement de certains de nos membres qui se sont distingués comme Lieutenants Gouverneurs au District Centre-du-Québec : René-Jr Perreault, Claude Riopel, Paul Laurin, Marcel Boucher, Mariette Lorain, Dominique Mondor.

Un immense MERCI à nos membres actuels et à toutes les personnes qui font route avec nous encore aujourd'hui auprès de notre jeunesse.

Nous croyons que nous sommes inscrits dans une belle histoire d'amour qui, 40 ans plus tard, se poursuit.

Pour reprendre certaines paroles d'une des plus belles chansons du regretté Michel Louvain nous concluons en disant : « 40 ans d'amour entre vous et nous, 40 ans d'amour ça ne s'oublie pas, 40 ans d'amour et on s'aime encore »...

CÉCILE BEAULIEU, présidente

Avec la précieuse collaboration de Mme Annie Beaupré ainsi que Messieurs Jacques Desroches et Philippe Ducharme.



DCA
COMPTABLE
PROFESSIONNEL
AGRÉÉ inc.



(Services fiscaux Luc St-Jean inc.)

T 450 756.1851 F 450 756.0226

611, boul. de l'Industrie
St-Paul-de-Joliette (Qc) J0K 3E0

Pépinière St-Paul
399, Boul. Brassard, St-Paul 450.754.2831

ÉCOLE DE NATATION
Plus de 20 ans!
Denyse Contant
Une école privée de qualité

- Bébés 1 mois - 3 ans
- Enfants 3 ans - 15 ans
- Fêtes d'enfants
- Cours privés
- Aquaforme
- Aquagym thérapeutique

450.754.3234 • ecoledenysecontant.com • cliniqueaquatherapie.com

Tradition Beaulieu
Jean-Philippe Beaulieu
Propriétaire

• LES MARCHÉS •
Tradition

86, 8^e rue, Crabtree, J0K 1B0
Tél.: 450 754-2244
Fax: 450 754-3770
Traditionbeaulieu@videotron.ca

BÉTON MALO
Fier mixeur depuis 1946
450.756.6612

LE SCOLAIRE
www.groupe-gaudreault.com

AU GROUPE GAUDREULT,
NOUS GRANDISSONS AVEC VOUS!

Tous engagés

Desjardins
Caisse de Joliette et
du Centre de Lanaudière
450 759-2422

Dépanneur Paul-Omer
Simonne Chaput
propriétaire

Centre de Validation-Bière et vin
Journaux-Charcuterie
Location de cassette vidéo

109 Chemin Landry
St-Paul de Joliette
J0K 3E0

Harnois

(450) 753-9914
garagegenereux@videotron.ca

GARAGE GÉNÉREUX 2013 INC.
mécanique générale | anti-rouille | vente et poses de pneus

44, boul. brassard, St-Paul de Joliette (Québec) J0K 3E0

SERVICE DE CONTENEUR
699, BOULEVARD BRASSARD,
ST-PAUL DE JOLIETTE, QC
J0K 3E0

RM RECYCLAGE
MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX

RECYCLER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

PETITE ET
GRANDE QUANTITÉ
450-754-2839
1 877-753-2839
RMRECYCLAGE@HOTMAIL.COM
WWW.RMRECYCLAGE.COM

LUNDI AU VENDREDI
7 H 30 À 16 H 30
SAMEDI
8 H 30 À 12 H 00